DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 JUIN 2008

Délibération n° 2008.06.25.B

Médiathèque - Préfiguration - Désamiantage et déconstruction - Réhabilitation du bâtiment 6 à Ruelle : appel d'offres ouvert

LE DIX NEUF JUIN DEUX MILLE HUIT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.
Date d'envoi de la convocation : **13 juin 2008**

Secrétaire de séance : Jean-Claude BEAUCHAUD

Membres présents :

Philippe LAVAUD , Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE

Excusé(s) représenté(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 JUIN 2008

DELIBERATION N° 2008.06.25.B

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / MÉDIATHÈQUE	Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

MEDIATHEQUE - PREFIGURATION - DESAMIANTAGE ET DECONSTRUCTION - REHABILITATION DU BATIMENT 6 A RUELLE : APPEL D'OFFRES OUVERT

Dans le cadre du projet de la préfiguration de la médiathèque, il est nécessaire de réaliser des travaux de désamiantage et de déconstruction en vue de la réhabilitation du rez-de-chaussée du « Bâtiment 6 » - Site des Seguins - situé sur le pôle technologique à RUELLE SUR TOUVRE.

Cette réhabilitation permettra à la future équipe de la médiathèque de travailler au classement documentaire avant la livraison du bâtiment. L'achat du fonds documentaire (environ 150 000 documents) va s'échelonner sur plusieurs années. Les locaux devront permettre à l'équipe de réceptionner les documents, les conditionner et les classer en attendant le transfert dans la médiathèque.

La satisfaction de ce besoin nécessite la passation d'un marché dont le montant estimatif est de 80 000 € HT.

La procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres ouvert lancé en application des articles 33, 57 à 59 du code des marchés publics.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 3 juin 2008,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché à intervenir, le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2313 – rubrique 321 – opération 9804 – autorisation de programme n°2.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **26 juin 2008**	**Affiché le :** **26 juin 2008**